

**VALORISEZ LE POTENTIEL  
DE PERFORMANCE DE VOTRE  
CONTRAT D'ASSURANCE VIE,  
DE CAPITALISATION OU DE  
VOTRE PLAN D'ÉPARGNE  
RETRAITE**

## **HELIANTE INNOVATION ET TRANSFORMATION MAI 2026**

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'un plan d'épargne retraite, d'une durée d'investissement de 8 ans et 23 jours maximum, à compter du 21 mai 2026.

**Titre de créance dont l'utilisation des fonds est alignée sur les Principes applicables aux Obligations Vertes de l'International Capital Market Association (ICMA), émis par JPMorgan Structured Products B.V., présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et partielle à la date d'échéance. L'investisseur est exposé aux risques de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier.**

Offre à durée limitée.

Commercialisation du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 30 avril 2026 pouvant être clôturée sans préavis.

**Code ISIN : FR0014013WU9**

L'investisseur est sur le point de souscrire à un support qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### **Communication à caractère promotionnel**



La vidéo explicative de l'Indice Solactive Innovation & Transformation Leaders 5 % AR est accessible en scannant ce QR Code



Une marque Le groupe Groupama



# HELIANTE INNOVATION ET TRANSFORMATION

## MAI 2026

HELIANTE INNOVATION ET TRANSFORMATION MAI 2026 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans et 23 jours maximum, à compter du 21 mai 2026.

Il permet de bénéficier d'un gain conditionnel de 10 % brut<sup>[1][2]</sup> par année écoulée, de l'année 1 à 7 depuis la date d'observation initiale<sup>[3]</sup>, ainsi que d'un remboursement anticipé de 100% brut<sup>[1][2]</sup> de sa Valeur Initiale si l'indice Solactive Innovation & Transformation Leaders 5 % AR (ci-après « l'Indice ») est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial<sup>[3]</sup> aux dates d'observation annuelle<sup>[3]</sup>.

À défaut, à la date d'échéance<sup>[3]</sup> :

- Une perte en Capital partielle pouvant aller jusqu'à 75 % de la Valeur Initiale, si à la date d'observation finale<sup>[3]</sup>, l'Indice connaît une baisse<sup>[4]</sup> de plus de 25 % par rapport à son niveau initial<sup>[3]</sup>. Dans ce cas, le montant perçu par l'investisseur correspond au niveau de l'Indice à la date d'observation finale<sup>[3]</sup> (exprimé en pourcentage de son niveau initial<sup>[3]</sup>) majoré de 25% (par exemple si l'Indice baisse<sup>[4]</sup> de 40 % et clôture donc à la date d'observation finale<sup>[3]</sup> à 60 % de son niveau initial<sup>[3]</sup>, l'investisseur perçoit 85 % de la Valeur Initiale<sup>[1][2]</sup>).
- Un remboursement à hauteur de 100 % brut<sup>[1][2]</sup> de la Valeur Initiale, si à la date d'observation finale<sup>[3]</sup>, la baisse<sup>[4]</sup> de l'Indice n'excède pas 25 % (inclus) par rapport à son niveau initial<sup>[3]</sup>.
- Un gain de 10 % brut<sup>[1][2]</sup> par année écoulée depuis la date d'observation initiale<sup>[3]</sup>, si à la date d'observation finale<sup>[3]</sup>, l'Indice n'est pas en baisse<sup>[4]</sup> par rapport à son niveau initial<sup>[3]</sup>.

La valeur de ce support dépend notamment de l'évolution de l'Indice. Seul l'Indice sous-jacent du support est construit de façon à sélectionner les actions selon leur adéquation à la thématique « Innovation & Transformation ». L'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en Capital en cours de vie<sup>[6]</sup>, ainsi qu'un risque de perte en Capital partielle (pouvant aller jusqu'à 75 % de la Valeur Initiale) à la date d'échéance<sup>[3]</sup> en cas de baisse<sup>[4]</sup> de l'Indice de plus de 25 % par rapport à son niveau initial<sup>[3]</sup>.

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports, de capitalisation, Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation, et du plan d'épargne retraite Gan Nouvelle Vie.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement.

### ► À NOTER

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou du plan d'épargne retraite, dans le cadre desquels le titre de créance peut être proposé.

Les termes « Capital » et « Valeur Initiale » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des titres de créances, soit 1 000 EUR. Tous les remboursements présentés dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette Valeur Nominale, hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. L'attention des investisseurs<sup>[8]</sup> est donc attirée sur le fait que la valeur de remboursement du titre de créance ne constitue donc pas nécessairement le montant qui leur est effectivement restitué.

Les Taux de Rendement Actuel nets (ou TRA nets) présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'un plan d'épargne retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat<sup>[7]</sup>, d'arbitrage, liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au plan d'épargne retraite, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir de la date d'observation initiale<sup>[3]</sup>, jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique<sup>[3]</sup> ou date d'échéance<sup>[3]</sup> selon les cas. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

En cas de vente du titre de créance avant la date d'échéance<sup>[3]</sup> ou la date de remboursement anticipé automatique<sup>[3]</sup> effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat<sup>[7]</sup> pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou les plans d'épargne retraite, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Actuel nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Actuel nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Veuillez vous référer à la fiche technique récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 8).

(4) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial<sup>[3]</sup>, observé à la date d'observation initiale le 21 mai 2026, et son niveau à la date d'observation annuelle<sup>[3]</sup> ou à la date d'observation finale<sup>[3]</sup>, exprimé en pourcentage de son niveau initial<sup>[3]</sup>.

(5) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans et 23 jours, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

(6) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance<sup>[3]</sup> ou avant la date de remboursement anticipé automatique<sup>[3]</sup> effective, ou, en cas de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et/ou défaut de paiement, de faillite ou mise en résolution du Garant.

(7) Le Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.

(8) L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent.

**L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance, le 13 juin 2034, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

# ► Avantages et inconvénients

## AVANTAGES

- **Un gain de 10 % brut<sup>[1][2]</sup> par année écoulée, depuis la date d'observation initiale<sup>[3]</sup> (le 21 mai 2026) :**

- si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial<sup>[3]</sup> à l'une des dates d'observation annuelle<sup>[3]</sup> de l'année 1 à 7 ;
- ou, si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial<sup>[3]</sup> à la date d'observation finale<sup>[3]</sup> en année 8 ;
- dans les deux cas ci-dessus, si les conditions de versement du gain de 10 % brut<sup>[1][2]</sup> par année écoulée sont déclenchées, le gain versé correspond au gain de l'année en cours ainsi que ceux des années précédentes (**effet mémoire**).

- **Un remboursement anticipé automatique avec un remboursement de 100% brut<sup>[1][2]</sup> de la Valeur Initiale** si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial<sup>[3]</sup> à l'une des dates d'observation annuelle<sup>[3]</sup> de l'année 1 à 7.

- **En l'absence de remboursement anticipé automatique,** et dès lors qu'à la date d'observation finale<sup>[3]</sup>, l'Indice n'est pas en baisse<sup>[4]</sup> de plus de 25 % par rapport à son niveau initial<sup>[3]</sup>, **un remboursement de 100% brut<sup>[1][2]</sup> de sa Valeur Initiale à la date d'échéance<sup>[3]</sup>.**

## INCONVÉNIENTS

- **Les gains sont plafonnés à 10 % brut<sup>[1][2]</sup> par année écoulée,** même si la performance de l'Indice est supérieure.

- **Le rendement de HELIANTE INNOVATION ET TRANSFORMATION MAI 2026 à la date d'échéance<sup>[3]</sup> est très sensible à une faible variation de la performance de l'Indice autour des seuils de 100 % et de 75 % de son niveau initial<sup>[3]</sup>.**

- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement** qui peut varier de 1 an et 21 jours à 8 ans et 23 jours maximum.

- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un montant forfaitaire de 5 % par an. **Si les dividendes distribués sont inférieurs au montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice à dividendes non réinvestis classique.**

- **Les gains éventuels ne sont pas capitalisés.**

- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en Capital :**

- en cas de sortie anticipée<sup>[5][6]</sup> (rachat<sup>[7]</sup>, arbitrage ou décès) avant la date d'échéance<sup>[3]</sup> ;
- ou, en cas de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et/ou défaut de paiement, de faillite ou mise en résolution du Garant.

- **Il existe un risque de perte partielle en Capital pouvant aller jusqu'à 75 % de la Valeur Initiale :**

- à la date d'échéance<sup>[3]</sup>, si à la date d'observation finale<sup>[3]</sup>, l'Indice est en baisse<sup>[4]</sup> de plus de 25 % par rapport à son niveau initial<sup>[3]</sup>.

- **Le support est également soumis au risque lié à l'inflation. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du support.**

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuarial net est calculé depuis la date d'observation initiale le 21 mai 2026 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et le 30 avril 2026, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Veuillez vous référer à la fiche technique récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 8).

(4) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial<sup>[3]</sup>, observé à la date d'observation initiale le 21 mai 2026, et son niveau à la date d'observation annuelle<sup>[3]</sup> ou à la date d'observation finale<sup>[3]</sup>, exprimée en pourcentage de son niveau initial<sup>[3]</sup>.

(5) **L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans et 23 jours, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.**

(6) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance<sup>[3]</sup> ou avant la date de remboursement anticipé automatique<sup>[3]</sup> effective, ou, en cas de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et/ou défaut de paiement, de faillite ou mise en résolution du Garant.

(7) Le Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.

# ► Principales caractéristiques

Le niveau initial de l'Indice est observé à la date d'observation initiale (21 mai 2026).

## UN GAIN CONDITIONNEL DE 10 % BRUT<sup>(1)(2)</sup> PAR ANNÉE ÉCOULÉE (EFFET MÉMOIRE) EN CAS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

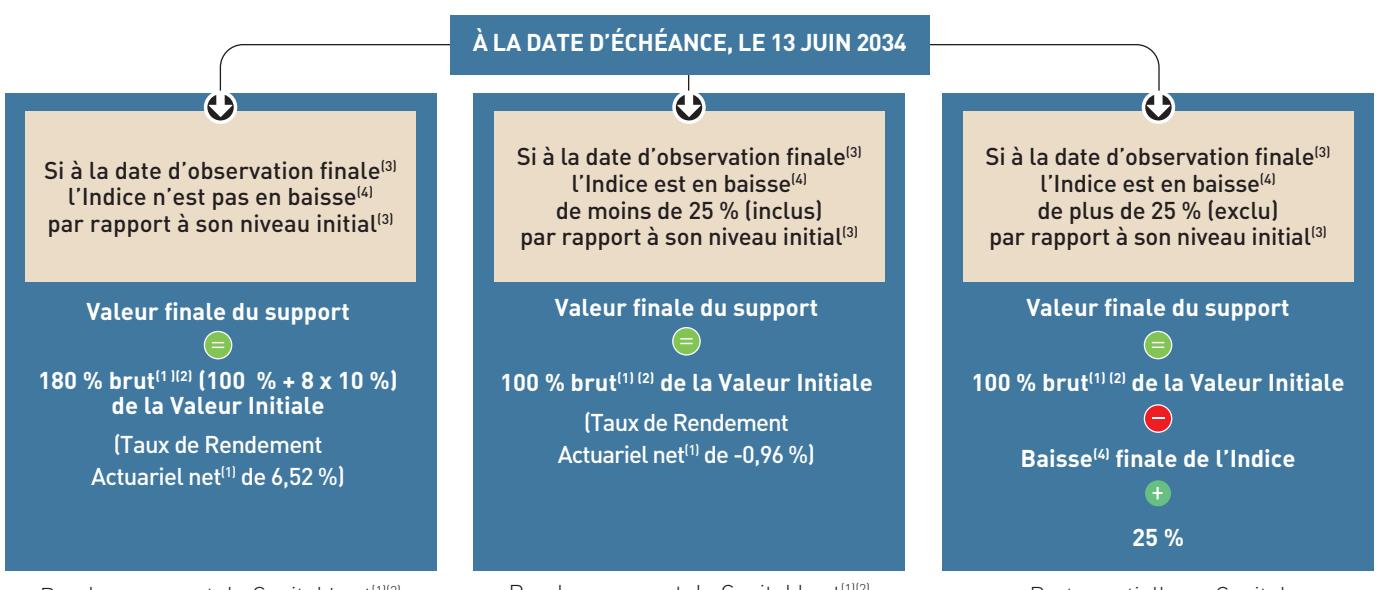
HELIANTE INNOVATION ET TRANSFORMATION MAI 2026 prend fin par anticipation si l'Indice Solactive Innovation & Transformation Leaders Index 5 % AR :



Le Taux de Rendement Actuel net<sup>(1)</sup> (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en cas de remboursement anticipé automatique, est de : 8,38 % la 1<sup>re</sup> année ; 8,19 % la 2<sup>e</sup> année ; 7,90 % la 3<sup>e</sup> année ; 7,60 % la 4<sup>e</sup> année ; 7,30 % la 5<sup>e</sup> année ; 7,02 % la 6<sup>e</sup> année ; 6,77 % la 7<sup>e</sup> année.

## QUEL POTENTIEL DE PERFORMANCE À LA DATE D'ÉCHÉANCE<sup>(3)</sup> ?

En l'absence de remboursement anticipé automatique, HELIANTE INNOVATION ET TRANSFORMATION MAI 2026 atteint l'échéance finale et l'Indice est observé une dernière fois le 15 mai 2034 : trois situations sont alors possibles.



(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuel net est calculé depuis la date d'observation initiale le 21 mai 2026 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et le 30 avril 2026, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

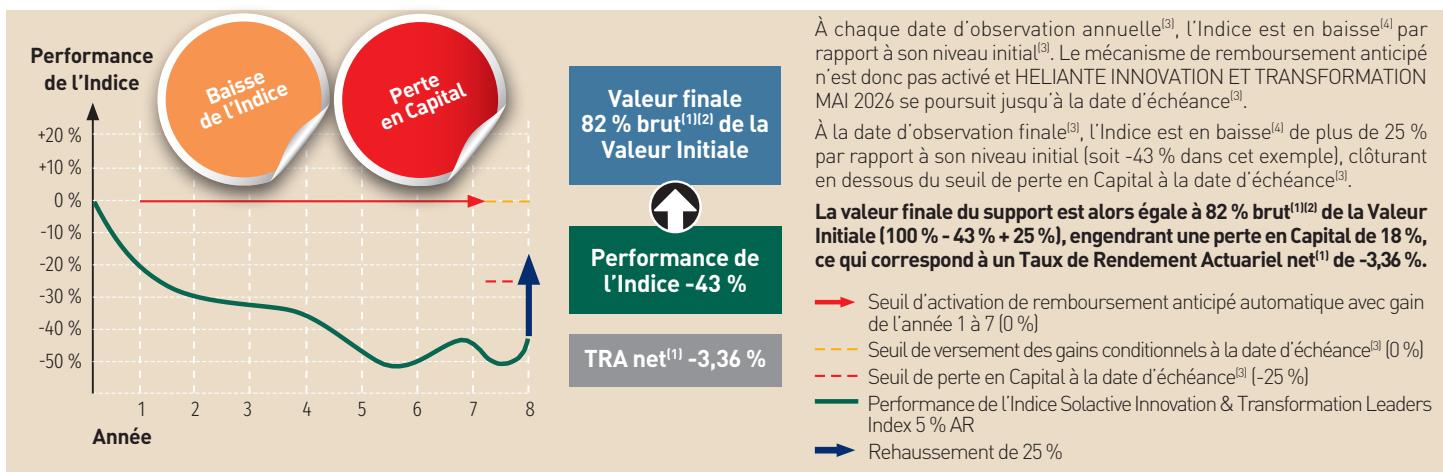
(3) Veuillez vous référer à la fiche technique récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 8).

(4) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial<sup>(3)</sup>, observé à la date d'observation initiale le 21 mai 2026, et son niveau à la date d'observation annuelle<sup>(3)</sup> ou à la date d'observation finale<sup>(3)</sup>, exprimée en pourcentage de son niveau initial<sup>(3)</sup>.

# ► Scénarios de marché - Exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

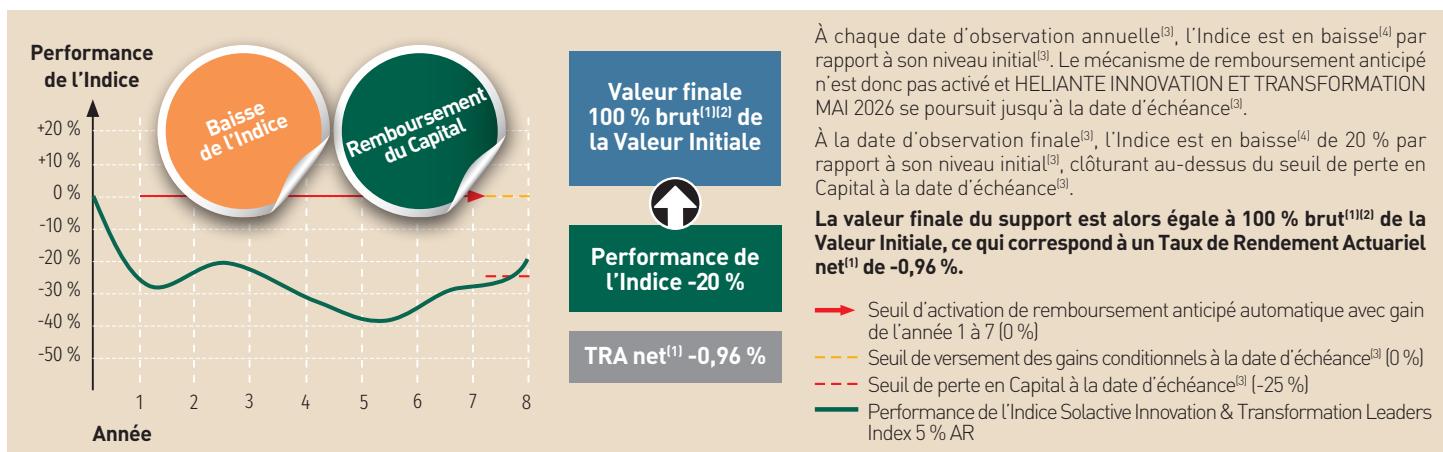
## ► SCÉNARIO DÉFAVORABLE : PERTE EN CAPITAL À LA DATE D'ÉCHÉANCE<sup>(3)</sup>



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuel net<sup>(1)</sup> serait de -7,63 %.

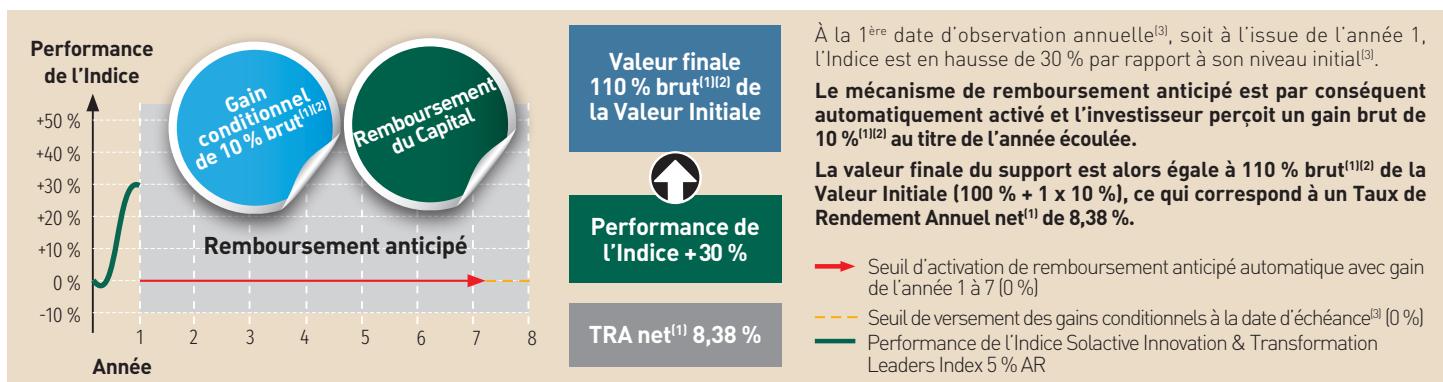
Dans le cas le plus défavorable où l'Indice est en baisse<sup>(4)</sup> par rapport à son niveau initial<sup>(3)</sup> à toutes les dates d'observation annuelle<sup>(3)</sup> et serait en baisse<sup>(4)</sup> de 100 % à la date d'observation finale<sup>(3)</sup>, l'investisseur récupèrera 25 % de son Capital Investi soit une perte de 75 % brut<sup>(1)(2)</sup> du Capital Investi.

## ► SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : PRÉSERVATION DU CAPITAL BRUT À LA DATE D'ÉCHÉANCE<sup>(3)</sup>



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuel net<sup>(1)</sup> serait de -3,66 %.

## ► SCÉNARIO FAVORABLE : GAIN EN CAPITAL EN CAS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuel net<sup>(1)</sup> serait supérieur à HELIANTE INNOVATION ET TRANSFORMATION MAI 2026 (en raison du plafonnement des gains) et serait égal à 26,93 %.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuel net est calculé depuis la date d'observation initiale le 21 mai 2026 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et le 30 avril 2026, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Veuillez vous référer à la fiche technique récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 8).

(4) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial<sup>(3)</sup>, observé à la date d'observation initiale le 21 mai 2026, et son niveau à la date d'observation annuelle<sup>(3)</sup> ou à la date d'observation finale<sup>(3)</sup>, exprimée en pourcentage de son niveau initial<sup>(3)</sup>.

# ► Zoom sur l'Indice

## INDICE SOLACTIVE INNOVATION & TRANSFORMATION LEADERS 5 % AR<sup>(1)</sup>

L'indice **Solactive Innovation & Transformation Leaders 5 % AR** est un indice de marché actions administré par Solactive AG dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée en temps réel par Solactive. L'indice a été lancé le 28 octobre 2025.

L'Indice offre une exposition à la performance d'un portefeuille composé de 20 entreprises internationales de premier plan issues des secteurs des Technologies de l'Information, de l'Industrie, de la Santé, du Luxe et des Finances, qui contribuent au progrès mondial notamment grâce aux avancées dans les semi-conducteurs et l'Intelligence Artificielle, l'énergie propre et les infrastructures intelligentes, l'innovation médicale, les matériaux durables et les services financiers numériques.

À chaque rebalancement trimestriel, l'indice est pondéré en fonction de la capitalisation boursière de chacune des 20 actions qui le composent, dans la limite de 10 % maximum par action, et avec une pondération totale des actions américaines plafonnée à 60 %.

**L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an. De ce fait, si les dividendes distribués par les actions composantes sont inférieurs au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.**

Pour de plus amples informations sur l'Indice, veuillez consulter le site <https://www.solactive.com/indices/?se=1&index=DE000SL0RZL2> ainsi que sur différents sites d'information financières (ticker Bloomberg : SOINNOV5 Index).

### Évolution de l'Indice entre le 7 novembre 2017 et le 7 novembre 2025

Les niveaux historiques de l'Indice sont fondés sur des valeurs simulées du 7 novembre 2017 au 27 octobre 2025, puis sur des valeurs réelles du 28 octobre 2025 (date de création de l'Indice) au 7 novembre 2025.

**La valeur de l'investissement peut varier. Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes écoulées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.**



Source : Bloomberg, au 10 novembre 2025.

**L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.**

## DONATION À UN ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE<sup>(2)</sup>



**Les Compagnons du Devoir** est une association Loi 1901, reconnue d'utilité publique, dont la mission principale est la formation professionnelle de jeunes femmes et hommes. Les formations, qui vont du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) à l'Executive Master, sont proposées dans 4 grandes filières : bâtiment et aménagement, technologies de l'industrie, métiers du goût, textiles et matériaux souples.

Chaque année, douze mille jeunes suivent une formation chez Les Compagnons du Devoir via un parcours en alternance combinant enseignement théorique en centre de formation et apprentissage pratique en entreprise. La formation se poursuit ensuite, pour celles et ceux qui le souhaitent, par le Tour de France, au cours duquel les jeunes se perfectionnent dans leur métier. Près de 90 % des jeunes décrochent un emploi à l'issue de leur Tour de France.

L'association a tissé une relation philanthropique avec JPMorgan. Ainsi, à travers la distribution du produit, HELIANTE INNOVATION ET TRANSFORMATION MAI 2026 par Gan Patrimoine, JPMorgan s'engage à verser à l'association Les Compagnons du Devoir un don égal à 0,20 % de la valeur nominale des titres placés à l'issue de la période de commercialisation. Ce don est destiné à soutenir les objectifs généraux de son organisation (y compris non liés directement à des projets spécifiques tels que les salaires de ses employés), lui permettant de mener à bien ses initiatives de manière efficace.

J.P. Morgan SE peut réattribuer ce don à une ou plusieurs autres organisations s'il estime que l'organisation bénéficiaire ne répond plus aux critères de JPMorgan. Le produit restant de l'offre et de la vente des Titres (après déduction des coûts et dépenses) reçu par l'Émetteur sera utilisé par celui-ci à des fins générales (y compris des opérations de couverture).

(1) Source : <https://www.solactive.com/indices/?se=1&index=DE000SL0RZL2> au 6 novembre 2025.

(2) Source : <https://compagnons-du-devoir.com/notre-association/a-propos/> au 6 novembre 2025.

# ► HELIANTE INNOVATION ET TRANSFORMATION MAI 2026

## ► Qu'est-ce que le titre de créance HELIANTE INNOVATION ET TRANSFORMATION MAI 2026 ?

- Ces titres de créance dont l'utilisation des fonds est alignée sur les Principes applicables aux **Obligations Vertes** de l'International Capital Market Association [ICMA]<sup>[1][2]</sup> sont émis conformément aux termes du « Sustainable Bond Framework » de JPMorgan Chase<sup>[3][4]</sup>. Il est précisé que le « Sustainable Bond Framework » de JPMorgan Chase<sup>[3][4]</sup> est aligné sur la version des Principes applicables aux Obligations Vertes datée de juin 2021 et n'intègre pas les évolutions intervenues depuis cette date.
- JPMorgan Chase & Co. et/ou ses sociétés affiliées consolidées (collectivement, « JPMorgan Chase ») ont l'intention d'allouer un montant égal au produit net de l'émission des titres de créance pour financer des **projets verts éligibles** (les « projets éligibles ») sur la base d'un portefeuille, comme décrit ci-dessous.
- Les projets éligibles incluent les projets pour lesquels JPMorgan Chase décaisse des fonds jusqu'à 24 mois avant l'émission de ces titres de créance. Cela peut inclure soit le **financement ou le refinancement** de projets qui répondent à certains critères d'éligibilité, soit des prêts à des clients qui ont besoin d'un financement pour des projets si l'activité répond à certains critères d'éligibilité.

## ► Engagements et principes de HELIANTE INNOVATION ET TRANSFORMATION MAI 2026

JP Morgan Chase entend que l'utilisation des fonds de ces titres de créance soit alignée sur les principes applicables aux Obligations Vertes de l'International Capital Market Association [ICMA]<sup>[1][2]</sup> à la date d'émission des titres de créance.

Utilisation des fonds	Processus d'évaluation et de sélection des projets	Gestion des fonds	Transparence
<p>Projets verts éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Bâtiments verts</li><li>• Énergie propre et renouvelable</li><li>• Transport durable</li></ul>	<p>Un groupe de travail interne examine la conformité des projets et des actifs avec les critères d'éligibilité du « Sustainable Bond Framework<sup>[4]</sup> » de JPMorgan Chase &amp; Co<sup>[3]</sup>.</p> <p>Sustainalytics considère<sup>[5]</sup> que le processus de sélection des projets est conforme aux pratiques du marché.</p>	<p>Le processus d'allocation des fonds aux projets verts éligibles est contrôlé par un système d'information interne permettant de garantir une traçabilité des fonds levés.</p>	<p>Publication d'un reporting annuel<sup>[6]</sup> permettant un suivi transparent :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• des catégories de projets financés</li><li>• du montant total alloué aux actifs éligibles</li><li>• de l'impact environnemental</li></ul>

Sustainalytics (société indépendante de recherche, de notation et d'analyse en matière d'ESG et de gouvernance d'entreprise) a fourni une deuxième opinion<sup>[5]</sup> selon laquelle le cadre des obligations durables s'aligne sur les principes des Obligations Vertes de l'International Capital Market Association<sup>[2]</sup> (ICMA). Une telle opinion concerne uniquement l'utilisation proposée du produit selon les termes du « Sustainable Bond Framework<sup>[4]</sup> » et ne s'applique pas aux modalités de ces titres de créance.

## ► Exemples de projets verts éligibles

- **Bâtiments écologiques** tels que la construction, l'exploitation, l'acquisition ou la mise à niveau de bâtiments commerciaux ou résidentiels nouveaux ou existants qui répondent à certaines normes ou certifications reconnues.
- **Énergies renouvelables et propres** tels que le développement, la construction, l'exploitation, la maintenance d'infrastructures relatives à :
  - l'énergie éolienne ;
  - l'énergie solaire ;
  - les installations d'énergie géothermique ;
  - et l'hydrogène produit avec des énergies renouvelables.
- **Transports durables** tels que les véhicules « zéro émission », qui n'émettent aucune pollution directe (d'échappement), et les transports en commun propres.

(1) Les « Green Bond Principles » (<https://www.icmagroup.org/assets/documents/Sustainable-finance/2021-updates/Green-Bond-Principles-June-2021-100621.pdf>), « Social Bond Principles » (<https://www.icmagroup.org/assets/documents/Sustainable-finance/2021-updates/Social-Bond-Principles-June-2021-140621.pdf>) et « Sustainable Bond Guidelines » (<https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/sustainability-bond-guidelines-sbg/>) élaborés par l'ICMA.

(2) Association Internationale des Marchés de Capitaux.

(3) Le « Sustainable Bond Framework » de JPMorgan Chase & Co. et ses filiales est disponible sur <https://www.jpmorganchase.com/content/dam/jpmc/jpmorgan-chase-and-co/documents/jpmc-sustainable-bond-framework.pdf>.

(4) Cadre des Obligations Durables.

(5) JPMorgan Chase & Co. a engagé Sustainalytics, un fournisseur indépendant leader sur le marché de la recherche et de l'analyse environnementale, sociale et de gouvernance, pour fournir une seconde opinion sur son « Sustainable Bond Framework », disponible sur [https://www.sustainalytics.com/corporate-solutions/sustainable-finance-and-lending/published-projects/project/jpmorgan-chase-co/jpmorgan-chase-co-sustainable-bond-framework-second-party-opinion-\(2022\)?secureweb=OUTLOOK](https://www.sustainalytics.com/corporate-solutions/sustainable-finance-and-lending/published-projects/project/jpmorgan-chase-co/jpmorgan-chase-co-sustainable-bond-framework-second-party-opinion-(2022)/jpmorgan-chase-co.-sustainable-bond-framework-second-party-opinion-(2022)?secureweb=OUTLOOK). La lettre de Sustainalytics évalue l'alignement de ce Framework avec les normes ICMA.

(6) Le reporting annuel est disponible sur le site de JPMorgan Chase, <https://www.jpmorganchase.com/ir/annual-report>.

# ► Fiche technique

**Instrument financier :** Titre de créance, dont l'utilisation des fonds est alignée sur les Principes applicables aux Obligations Vertes de l'International Capital Market Association (ICMA), de droit français présentant un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie et un risque de perte en Capital partielle à la date d'échéance.

**Titre de créance dont l'utilisation des fonds est alignée sur les Principes applicables aux Obligations Vertes de l'International Capital Market Association (ICMA) :** Un montant équivalent aux fonds levés par les titres HELIANTE INNOVATION ET TRANSFORMATION MAI 2026 sera alloué aux projets verts éligibles de JP Morgan Chase (bâtiments verts, énergies propres et renouvelables, transports durables) tel que détaillé en page 7.

**Donation :** Un montant équivalent à 0,20% du total des titres HELIANTE INNOVATION ET TRANSFORMATION MAI 2026 effectivement placés sera versé à l'association des Compagnons du Devoir. Ce don est destiné à soutenir les objectifs généraux de l'association des Compagnons du Devoir, lui permettant de mener à bien ses initiatives de manière efficace.

**Émetteur :** JPMorgan Structured Products B.V. entité de droit néerlandais.

**Garant de la formule :** JPMorgan Chase Bank, N.A.<sup>(1)</sup>.

**Code ISIN :** FR0014013WU9

**Sous-jacent :** Indice Solactive Innovation & Transformation Leaders 5 % AR (Code Bloomberg : SOINNOV5 Index).

**Devise :** EUR.

**Cotation :** Marché du Luxembourg.

**Valorisation :** Hebdomadaire, disponible sur Bloomberg. Les prix indicatifs sont par ailleurs tenus à disposition du public en permanence sur demande.

**Double valorisation :** Une double valorisation est établie tous les 15 jours par REFINITIV. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de J.P. Morgan SE.

**Marché secondaire :** Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du titre de créance, avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.

**Commissions de distribution :** Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créances, l'Émetteur paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission de vente est composée d'une commission initiale et d'une commission récurrente. La commission initiale est incluse dans le prix d'achat des Titres de Créances et n'excédera pas 1,00 % par an multiplié par la durée maximale des Titres de Créances exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission initiale sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des Titres de Créances par les investisseurs<sup>(3)</sup>. La commission récurrente de 1,00 % maximum par an sera versée à l'intermédiaire financier pendant toute la durée de vie des Titres de Créances. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de l'Émetteur sur demande.

**Montant de l'émission :** 50 millions d'euros

**Valeur Nominale :** 1 000 euros.

**Garantie du Capital :** Pas de garantie du Capital, ni en cours de vie, ni à la date d'échéance.

**Période de commercialisation :** Du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 30 avril 2026, la période de commercialisation peut être clôturée sans préavis.

**Prix de souscription<sup>(2)</sup> :** Il progressera chaque semaine de façon constante, de 99,56 % le 5 janvier 2026 à 100,00 % le 21 mai 2026.

**Date d'émission du support :** 5 janvier 2026.

**Date d'observation initiale :** 21 mai 2026.

**Dates d'observation annuelle :** 14 mai 2027 ; 15 mai 2028 ; 15 mai 2029 ; 14 mai 2030 ; 14 mai 2031 ; 14 mai 2032 ; 13 mai 2033.

**Dates de remboursement anticipé automatique :** 11 juin 2027 ; 12 juin 2028 ; 12 juin 2029 ; 11 juin 2030 ; 11 juin 2031 ; 11 juin 2032 ; 10 juin 2033.

**Date d'observation finale :** 15 mai 2034.

**Date d'échéance:** 13 juin 2034.

**Niveau initial :** Niveau de clôture de l'Indice à la date d'observation initiale.

- (1) Notations de crédit du Garant en vigueur au 24 novembre 2025 : Standard Poor's AA- / Moody's Aa2 / Fitch AA. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
- (2) Prix de souscription : 99,56 % (le 5 janvier 2026), 99,57 % (du 6 janvier 2026 au 9 janvier 2026), 99,59 % (du 12 janvier 2026 au 16 janvier 2026), 99,62 % (du 19 janvier 2026 au 23 janvier 2026), 99,64 % (du 26 janvier 2026 au 30 janvier 2026), 99,66 % (du 2 février 2026 au 6 février 2026), 99,68 % (du 9 février 2026 au 13 février 2026), 99,71 % (du 16 février 2026 au 20 février 2026), 99,73 % (du 23 février 2026 au 27 février 2026), 99,75 % (du 2 mars 2026 au 6 mars 2026), 99,77 % (du 9 mars 2026 au 13 mars 2026), 99,80 % (du 16 mars 2026 au 20 mars 2026), 99,82 % (du 23 mars 2026 au 27 mars 2026), 99,86 % (du 30 mars 2026 au 7 avril 2026), 99,87 % (du 8 avril 2026 au 10 avril 2026), 99,89 % (du 13 avril 2026 au 17 avril 2026), 99,91 % (du 20 avril 2026 au 24 avril 2026), 99,94 % (du 27 avril 2026 au 4 mai 2026), 99,97 % (du 5 mai 2026 au 11 mai 2026), 99,98 % (du 12 mai 2026 au 15 mai 2026), 100,00 % (du 18 mai 2026 au 21 mai 2026).
- (3) L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent.

# ► Avertissement final (1/3)

## FACTEURS DE RISQUES

**Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs<sup>(1)</sup> sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le support est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.**

**Vous êtes sur le point d'acheter un support qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

**Les investisseurs<sup>(1)</sup> doivent, avant de prendre une décision d'investissement, analyser en profondeur les risques et les avantages de telles décisions, en tenant compte de toutes les implications potentielles de la situation actuelle.**

**Pour une information complète sur le support, les investisseurs<sup>(1)</sup> sont invités à lire le Prospectus de Base disponible à l'adresse <https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2541309> et notamment la section « Facteurs de Risques » afin de pleinement comprendre les risques potentiels associés au support. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :**

**Risque lié au titre de créance dont l'utilisation des fonds est alignée sur les Principes applicables aux Obligations Vertes de l'International Capital Market Association (ICMA) –** Bien que l'Émetteur ait l'intention et ait mis en place des processus afin d'utiliser le produit net de ces émissions de titres de créance dont l'utilisation des fonds est alignée sur les Principes applicables aux Obligations Vertes de l'International Capital Market Association (ICMA) pour financer ou refinancer des prêts éligibles à des projets verts tels que définis par le « Sustainable Bond Framework » de JPMorgan Chase<sup>(2)(3)</sup>, il ne peut être exclu qu'ils n'y répondent pas de manière effective et/ou que les produits nets ne seront pas intégralement alloués aux prêts éligibles pendant l'ensemble de la durée des titres de créance.

**Risque de crédit –** Les investisseurs<sup>(1)</sup> prennent un risque de crédit sur l'Émetteur du Titre et sur le Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du Capital.

**Risque de marché –** Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité –** Ce support comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du support. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le support ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

**Risque de perte en capital –** Le support présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente des Titres de Créances avant la date d'échéance<sup>(4)</sup> ou la date de

remboursement automatique anticipé<sup>(4)</sup> effectif) et un risque de perte en capital partielle à la date d'échéance<sup>(4)</sup>. La valeur de remboursement du support peut être inférieure à la Valeur Initiale. Dans le pire des scénarios, les investisseurs<sup>(1)</sup> peuvent perdre jusqu'à la totalité de la Valeur Initiale.

**Risque de conflit d'intérêts –** L'Agent de Calcul est J.P. Morgan Securities plc. Il existe donc un conflit d'intérêts potentiel en ce qui concerne les Titres, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les Titres. Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.

**Risque relatif à l'inflation –** Si le contexte économique actuel caractérisé par un niveau d'inflation élevé perdurait tout au long de la durée de vie du support, le rendement « réel » du support, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

---

**Informations importantes –** Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel. Il est destiné à être utilisé dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus (placement privé uniquement). Ce support est un support complexe qui peut être difficile à comprendre.

Le support s'inscrit dans le cadre de la diversification du patrimoine global des investisseurs<sup>(1)</sup> et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

Les principales caractéristiques du support figurant aux présentes n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs<sup>(1)</sup> sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du support telle que renseignée à la rubrique « Disponibilité du prospectus » ci-après et à lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Programme relatif au support. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du support, cette dernière prévaudra.

Il appartient aux investisseurs<sup>(1)</sup> de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le support et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le support notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de l'Émetteur ni du Garant pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. L'Émetteur ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le support.

**Disponibilité du prospectus –** Le support décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique complète. La documentation juridique du support qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives (Final Terms)

(1) L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent.

(2) Le « Sustainable Bond Framework » de JPMorgan Chase & Co. et ses filiales est disponible sur <https://www.jpmorganchase.com/content/dam/jpmc/jpmorgan-chase-and-co/documents/jpmc-sustainable-bond-framework.pdf>.

(3) Cadre des Obligations Durables.

(4) Veuillez vous référer à la fiche technique récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 8).

# ► Avertissement final (2/3)

inscrites dans le cadre du programme dénommé « J.P. Morgan Structured Securities Programme for the issuance of Notes, Warrants and Certificates » approuvé et publié le 17 avril 2025 (tel que complété ou modifié par ses suppléments). Le Prospectus de Base (en ce compris, ses suppléments) a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « **CSSF** ») et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers. L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base (<https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2541309>), suppléments à ce Prospectus de Base et les Conditions Définitives (Final Terms) (<https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2579444>) sont disponibles à l'adresse suivante : <https://jpmorgan.com> et sur le site de la Bourse de Luxembourg ([www.luxse.com](http://www.luxse.com)) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de J.P. Morgan SE à l'adresse Taunustor 1 (TaunusTurm), 60310 Francfort, Allemagne, sur simple demande.

La dernière version du Document d'Informations Clés relatif à ce Titre de Crédit peut être consultée et téléchargée sur le site <https://priips.jpmorgan.com/priips/document/FR0014013WU9/fr/pop> ou peut être obtenue sur simple demande auprès de J.P. Morgan SE à l'adresse Taunustor 1 (TaunusTurm), 60310 Francfort, Allemagne.

**Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie de capitalisation ou du plan d'épargne retraite** – L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou du plan d'épargne retraite (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie, de capitalisation ou du plan d'épargne retraite »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie, de capitalisation ou du plan d'épargne retraite. L'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

**Données de marché** – Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

**Rachat par J.P. Morgan SE** – **J.P. Morgan SE offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations applicables à J.P. Morgan SE étant déterminées de bonne foi par J.P. Morgan SE.** Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière(s) (le cas échéant), J.P. Morgan SE anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1 %, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de J.P. Morgan SE. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par J.P. Morgan SE.

(1) L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent.

**Informations importantes concernant vos placements et les conflits d'intérêts potentiels** – Des conflits d'intérêts peuvent survenir lorsque le Garant ou l'une de ses filiales (collectivement, « J.P. Morgan ») est incité d'un point de vue économique ou autre, ou est susceptible de l'être, à agir dans son propre intérêt dans le cadre de sa gestion des portefeuilles de ses clients. Des conflits peuvent par exemple se produire (dans la mesure où votre compte autorise de telles activités) dans les cas suivants : (1) lorsque J.P. Morgan investit dans un produit d'investissement, tel qu'un fonds commun de placement, un produit structuré, un compte géré séparément ou un hedge fund créé ou géré par le Garant ou une filiale ; (2) lorsqu'une entité J.P. Morgan obtient des services, tels que l'exécution et la compensation des ordres, auprès d'une filiale ; (3) lorsque J.P. Morgan perçoit un paiement en contrepartie de l'achat d'un produit d'investissement pour le compte d'un client ou (4) lorsque J.P. Morgan perçoit le paiement en contrepartie de services fournis (dont les services aux actionnaires, de comptabilité ou de dépôt) au titre des produits d'investissement achetés pour le portefeuille d'un client. D'autres conflits peuvent survenir en raison des relations que J.P. Morgan entretient avec d'autres clients ou lorsque J.P. Morgan agit pour son propre compte.

Bien que nos stratégies gérées en interne concordent généralement avec nos perspectives et notre connaissance des processus d'investissement, ainsi qu'avec la philosophie mise en pratique en matière de risque et de conformité de la société, il est important de rappeler que J.P. Morgan perçoit des commissions globales plus élevées lorsque des stratégies gérées en interne sont sélectionnées. Vous pouvez choisir d'exclure les stratégies gérées par J.P. Morgan (autres que les avoirs bancaires et fonds de liquidités) dans certains portefeuilles.

**Restrictions générales de vente** – Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

**Restrictions de vente aux États-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des États-Unis au sens de la Régulation S)** – Les titres de créance (et la garantie associée) n'ont pas été et ne seront pas enregistrés aux États-Unis en vertu du Securities Act of 1933, telle que modifiée (la « Loi »), et ne peuvent à aucun moment être proposés, vendus, mis en gage, assignés, livrés, transférés, échangés, exercés ou rachetés aux États-Unis pour le compte ou au bénéfice de toute « U.S. Person » (telle que définie dans la Loi ou dans le US Internal Revenue Code de 1986, tel que modifié). Les titres de créance (et la garantie associée) sont offerts et vendus en dehors des États-Unis à des personnes non américaines sur le fondement de la réglementation S en vertu de la Loi (ou, dans le cas de la garantie associée peuvent également être offerts et vendus en fonction de l'exemption des exigences d'enregistrement de la Loi prévue par l'article 3 (a) (2) de celle-ci et en conformité avec la réglementation S telle qu'incorporée dans les réglementations du « U.S. COMPTROLLER OF THE CURRENCY ») et ne peuvent juridiquement ou de fait être la propriété de toute « U.S. Person ».

**Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s)** – Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

## ► Avertissement final (3/3)

**Avertissement relatif à Solactive** – L'instrument financier n'est pas parrainé, promu, vendu ou soutenu de toute autre manière par Solactive AG et Solactive AG ne donne aucune garantie ou assurance expresse ou implicite quant aux résultats de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque de l'Indice ou du Prix de l'Indice à tout moment ou à tout autre égard. L'Indice est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG fait ses meilleurs efforts pour s'assurer que l'Indice est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers l'Émetteur, Solactive AG n'a aucune obligation de signaler des erreurs dans l'Indice à des tiers, y compris, mais sans s'y limiter, aux investisseurs<sup>(1)</sup> et/ou aux intermédiaires financiers du produit. Ni la publication de l'Indice par Solactive AG, ni la concession d'une licence de l'Indice ou de la marque de l'Indice aux fins d'utilisation en lien avec l'instrument financier ne constituent une recommandation de Solactive AG d'investir des capitaux dans cet instrument financier, ni ne représentent en aucune manière une assurance ou un avis de Solactive AG concernant tout investissement dans cet instrument financier.

(1) L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent.

# DES SERVICES CONÇUS POUR UNE GESTION RÉACTIVE DE VOTRE CONTRAT

Vous disposez d'un espace client sécurisé sur [ganpatrimoine.fr](http://ganpatrimoine.fr) permettant d'accéder **gratuitement à de nombreuses fonctionnalités** 24h/24 et 7j/7 pour :

→ **Consulter en temps réel :**

vos relevés de situation annuels, vos lettres d'information.

→ **Effectuer des opérations de gestion :**

des versements libres et programmés, des arbitrages pour modifier la répartition de votre épargne entre les supports.

→ **Suivre l'actualité « En direct des marchés » :**

pour vous informer sur les caractéristiques générales des supports commercialisés au sein de votre contrat (valeur liquidative, performances, DIC, prospectus, etc.) :

- simuler le calcul de leur performance sur la période de votre choix ;
- comparer la performance entre plusieurs supports ;
- créer un compte afin de suivre la performance des supports sélectionnés ;
- créer des alertes e-mail sur les supports qui vous intéressent ;
- afin d'être informé en cas de plus ou moins-value.

→ **Recevoir une information régulière sur une allocation précise d'actifs :**

- pour vous accompagner dans vos choix d'investissement dans différentes unités de compte regroupées par thèmes ou "bouquets" ;
- pour faciliter la diversification de vos investissements.

Coordonnées de votre conseiller

**Gan Patrimoine**

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles  
Société anonyme d'intermédiation en assurance  
au capital de 2 364 120 euros  
RCS Lille 457 504 694 - APE : 6622Z  
Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022  
59777 Euralille  
N° d'immatriculation 09 051 780  
orias.fr  
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie  
et de ses filiales  
Tél : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)  
[contact@ganpatrimoine.fr](mailto:contact@ganpatrimoine.fr)  
[ganpatrimoine.fr](http://ganpatrimoine.fr)

**Groupama Gan Vie**

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros  
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z  
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Caisse Fraternelle Vie**

Société française pour favoriser la prévoyance & l'épargne - Société anonyme au capital de 460 000 euros (entièlement versé)  
RCS Lille 457 504 702 - APE : 6511Z  
Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022  
59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances.

Édition Mai 2026 - Réf. 1562-052026

Crédit photo : Adobe Stock®

Gan Patrimoine participe à la protection de l'environnement en sélectionnant des imprimeurs référencés « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.



[ganpatrimoine.fr](http://ganpatrimoine.fr)